

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 9 octobre 2009

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° CP-2009-13-9-1

**Service consulté**

**SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE ET A LA VIE ASSOCIATIVE**

□

□

**LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX,  
AUX CLUBS SPORTIFS ET AUX ASSOCIATIONS  
UDBA, ADEQUATION ET SARA.**

Résumé : *Conformément aux critères d'intervention en matière d'actions sportives et de soutien à la vie associative, il vous est proposé d'allouer des aides pour l'acquisition de matériel, ainsi que diverses aides aux clubs sportifs et aux associations UDBA, ADEQUATION et SARA.*

*L'engagement financier de ce rapport s'élève à 39 402,70 €.*

Lors du BP 2009, rapport N° CG 2008-5-9-1 du 11 décembre 2008, une enveloppe totale de crédits de 2 542 022 € a été votée par le Conseil Général pour les différentes interventions pour l'encouragement au sport et le soutien à la vie associative dont 2 379 072 € ont déjà été engagés.

Dans le présent rapport, il vous est proposé par le Conseil Départemental des Sports, l'attribution de subventions dans le cadre de notre politique sportive aux comités départementaux et aux clubs sportifs.

S'ajoutent également dans le cadre du soutien à la vie associative, des subventions départementales aux associations UDBA, ADEQUATION et SARA.

L'engagement de ce rapport s'élève à **36 302,70 €** en dépenses de fonctionnement et **3 100 €** en dépenses d'investissement.

**L'AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL: 3 100 €**

Le soutien au Comité départemental de Course d'Orientation pour l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique de la discipline.

Le Comité départemental de Course d'Orientation sollicite le soutien du Conseil Général pour l'acquisition d'un nouveau matériel électronique de contrôle des compétitions en remplacement de l'ancien équipement.

Ce matériel, indispensable pour la pratique de cette discipline, se compose de logiciels, de puces électroniques, de stations de contrôles, de kit d'impression et de "sportident" radio qui permettent la gestion d'une compétition.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 159 € TTC.

Compte tenu de la particularité de ce sport et de la nécessité de le pratiquer en toute sécurité, il vous est proposé l'attribution d'une subvention plafonnée à **1 500 €**.

#### Soutien au Centre Sportif Régional Alsace pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Le Directeur du Centre Sportif Régional Alsace sollicite le soutien du Conseil Général pour l'acquisition d'un défibrillateur à installer dans les locaux et accessible par les utilisateurs des différentes salles de sport.

Compte tenu de l'intérêt présenté pour ce projet, il vous est proposé l'attribution d'une subvention plafonnée à **1 600 €**.

<b>L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS : 9 302,70 €.</b>
--

1. Soutien pour les déplacements collectifs de 3 clubs cyclistes haut-rhinois évoluant en division nationale.

Trois clubs cyclistes appuyés par le Comité Départemental de Cyclisme: l'Amicale Cycliste de Thann, l'ASPTT Mulhouse Cyclisme et le Vélo Club de Sainte Croix en Plaine qui évoluent en division nationale, sollicitent le Département pour un soutien financier au titre des déplacements collectifs.

Le Conseil Départemental des Sports vous a proposé en 2008, la possibilité de soutenir les trois clubs cyclistes du département qui évoluent au plus haut niveau national selon un dispositif particulier.

En effet, deux clubs évoluent en DN2, il s'agit de l'AC Thann et de l'ASPTT Mulhouse Cyclisme et un, le Vélo Club de Sainte Croix en Plaine, en division départementale.

Le championnat national de cyclisme est particulier car les clubs qui y évoluent sont inscrits comme structures officielles de la filière d'accès au haut niveau après validation par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Ils constituent également, le vivier des équipes de France et doivent honorer les sélections en équipes nationales.

Grâce à un système de points comptabilisés au niveau national, les clubs, astreints à des critères rigoureux tels l'encadrement technique, la présence d'un médecin référent, une composition d'équipe minimum, l'obligation d'organiser au moins 4 courses dont 3 dans les catégories Jeunes et d'un encadrement du budget de fonctionnement, obtiennent leur label en DN2 par la Fédération Française.

Ainsi en tenant compte de la spécificité de ce championnat vous avez attribué en 2008, 2 275 € à l'Amicale Cycliste de Thann, 2 507 € à l'ASPTT Mulhouse Cyclisme et 1 218 € au Vélo Club de Sainte Croix en Plaine.

Cette année, comme en 2008, une enveloppe différenciée a été réservée en ce sens à cette discipline à hauteur de 6 000 €, à charge pour le Comité Départemental de Cyclisme de présenter au Département, une répartition de cette somme entre les 3 clubs au regard de leurs charges respectives, de leurs résultats sportifs de la saison, du kilométrage parcouru par chacune d'elles.

Cette obligation vient d'être remplie par le Comité et il vous est donc proposé d'attribuer les soutiens suivants dans le cadre du soutien départemental aux déplacements collectifs (hors forfait) en championnat de France;

- **3 070,00 €** à l'Amicale Cycliste de Thann,
- **1 930,00 €** à l'ASPTT Mulhouse Cyclisme,
- **1 000,00 €** au Vélo Club de Sainte Croix en Plaine

## 2. La Subvention Jeunes Licenciés Sportifs

L'aide aux clubs sportifs au titre des Jeunes Licenciés Sportifs s'élève, dans le rapport, à un solde de subvention de **2 102,70 €**

Les communes sont informées chaque année au mois de février du montant de la subvention susceptible d'être allouée par le Département à leurs clubs et il leur est proposé de leur verser une aide au moins identique.

En 2008, cette aide s'est élevée à 400 244 € et a été versée à 1 043 clubs pour les 63 502 jeunes licenciés de la saison 2006/2007.

Pour l'exercice 2009, une enveloppe globale de 404 838,10 € a été votée par la Commission Permanente du 17 avril 2009 concernant 1 061 clubs et 64 167 jeunes licenciés sportifs.

Lors des précédentes séances des 20 février, 17 avril, 15 mai et 3 juillet 2009, vous avez autorisé le versement, sur cette somme, d'un total de 397 791 €.

Les critères d'aide en ce domaine sont les suivants :

- de 4 à 9 jeunes licenciés : 60 €
- de 10 à 19 jeunes licenciés : 120 €
- de 20 à 29 jeunes licenciés : 180 €
- de 30 jeunes licenciés et plus : 6,10 € x l'effectif réel.

Je vous prie de prendre acte que la subvention JLS de 353,80 € attribuée en Commission Permanente du 3 juillet 2009 à l'Entente Haute Alsace, est accordée en fait, à l'Union sportive de Pulversheim athlétisme à la suite d'une modification du tiers bénéficiaire.

## 3. L'aide aux clubs pour la participation de leurs sportifs à des compétitions internationales

Le Département soutient les clubs qui participent à des compétitions internationales. A ce titre, nous avons été sollicités par trois clubs en faveur desquels il vous est proposé l'attribution des subventions suivantes:

- a. **500 €** au club de quilles « classic » Bon Bois Colmar, pour la participation d'une équipe à la coupe d'Europe des vainqueurs à Skopje en Macédoine du 30 septembre au 3 octobre 2009.
- b. **200 €** au Badminton Club de Wittenheim pour la participation de deux athlètes, Monsieur Sébastien GRAD et Madame Anne SCHWARTZ au Championnat du Monde vétérans de Badminton en Espagne du 27 septembre au 3 octobre 2009.
- c. **200 €** à l'Association des Transplantés et Dialysés TRANS-FORME pour la participation d'un athlète, Monsieur Stephan VANHOVE demeurant à Lautenbach, aux 7<sup>eme</sup> Jeux Mondiaux des Transplantés qui se sont déroulés à Gold Coast en Australie du 22 au 30 août 2009.

#### 4. L'aide aux clubs pour la création de clubs sportifs.

Dans le cadre du soutien départemental à la création de clubs sportifs, le Conseil Départemental des Sports vous propose l'attribution d'une subvention de **300 €** au Club Sportif Espagnols de football à Mulhouse.

Ce club est présidé par Monsieur Sébastien CONTRERAS 9 rue de l'Ill à BRUNSTATT.

<b>LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE: 27 000 €</b>
--

#### 1. Soutien à l'UDBA au titre des formations que l'association dispense aux bénévoles.

Depuis 1992, le Département a engagé une action de partenariat avec l'UDBA 68 afin de soutenir la vie associative dans le département.

Au vu du bilan positif des actions menées par l'UDBA 68, le Conseil Général depuis lors, s'est prononcé en faveur de la reconduction de ce partenariat.

En effet, l'UDBA mène des actions de formation à destination des bénévoles associatifs et organise au cours de l'année, une dizaine de sessions de formation délocalisées sur tout le territoire haut-rhinois, dont elle transmet le calendrier au Conseil Général, au début de chaque semestre.

Ces formations sont destinées aux présidents, secrétaires, trésoriers et à tout dirigeant associatif bénévole et consacrées à :

- des thèmes traditionnels (fonctions de président, secrétaire et trésorier, conduite de réunions, animation d'une équipe, prise de parole en public, ...)
- des thèmes d'actualité (fiscalité des associations, responsabilité civile et pénale, informatique, ...)

Il vous est proposé de reconduire en 2009, le partenariat avec l'UDBA relatif à la formation en lui attribuant une somme de **12 000 €** pour ces actions.

#### 2. Soutien au fonctionnement des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB): UDBA et ADEQUATION.

Une enveloppe de 10 000 € a été réservée pour aider au fonctionnement des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB).

Le CRIB est un label ministériel délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

La mission des CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, information, expertise et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association.

Ils ne constituent pas une structure nouvelle mais s'appuient au contraire sur des associations déjà existantes et peuvent constituer une structure départementale simple ou une structure tête de réseau comportant une ou plusieurs antennes ou permanences.

Dans le Haut-Rhin, et depuis 2003, ce label est attribué à l'Association ADEQUATION, basée à COLMAR et qui œuvre essentiellement dans le domaine sportif.

Depuis 2008, les CRIB doivent s'ouvrir à toutes les associations, quel que soit leur domaine d'activité. C'est pourquoi l'UDBA qui fédère des associations de toutes disciplines et qui est basée à MULHOUSE, a obtenu ce label et a répondu au cahier des charges élaboré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Le mode de fonctionnement des deux CRIB est principalement fonction de l'implantation géographique des deux structures : l'UDBA pour les associations du sud du Département, ADEQUATION pour celles du nord ; cette répartition est pondérée par les spécificités de chacune de ces associations : ADEQUATION étant plus centrée sur les associations sportives et les questions liées à l'emploi, UDBA fédérant plutôt les petites associations dans des domaines très variés.

Dans ce rapport il vous est proposé une aide départementale 2009 au fonctionnement de chacun des deux CRIB, à hauteur de **5 000 €** à l'UDBA et **5 000 €** à l'association ADEQUATION.

### 3. Soutien au fonctionnement du réseau SARA – réseau des structures de Soutien aux Associations en Région Alsace.

L'association SARA a été créée en 2002, afin de promouvoir et organiser la fonction de soutien aux associations qui éprouvent un besoin d'aide, d'assistance, de diagnostic en matière de gestion, d'organisation humaine, financière ou encore de connaissance des procédures.

SARA a sollicité le soutien du Département, pour développer dans le Haut-Rhin sa fonction de soutien à la vie associative (animation territoriale, formation des acteurs, information interne au réseau), pour des actions d'information "grand public" et le développement de ses outils, papiers et Internet.

Dans le Haut-Rhin, le réseau SARA fédère, entre autres, l'UDBA et ADEQUATION.

Il vous est proposé d'accéder à la demande de SARA en lui accordant une aide de **5 000 €** au titre de l'aide à la Vie Associative.

En conclusion, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes:

- 1 500,00 € au Comité Départemental de Course d'Orient en investissement pour l'acquisition de matériel,
- 1 600.00 € au Centre Sportif Régional Alsace en investissement pour l'acquisition d'un défibrillateur,

- 3 070,00 € à l'amicale Cycliste de Thann au titre des déplacements,
- 1 930,00 € à l'ASPTT Mulhouse Cyclisme,
- 1 000,00 € au Vélo Club de Sainte Croix en Plaine,
- les subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport pour un total de 2 102,70 €,
- 353,80 € à l'Union Sportive de Pulversheim au lieu de l'Entente Haute Alsace comme prévu à la CP du 3 juillet 2009,
- 500,00 € au club de quilles Bon Bois Colmar,
- 200,00 € au Badminton Club de Wittenheim,
- 200,00 € à l'Association des Transplantés TRANS-FORME,
- 300,00 € au club de football, Club Sportif Espagnols
- 12 000,00 € à l'Union Départementale du Bénévolat Associatif UDBA au titre des formations dispensées par l'association,
- 5 000,00 € à l'Union Départementale du Bénévolat Associatif UDBA au titre du fonctionnement du CRIB,
- 5 000,00 € à l'association ADEQUATION au titre du fonctionnement du CRIB,
- 5 000,00 € à l'association SARA au titre du fonctionnement du CRIB,

Je précise que cette dépense, correspondant à un total de **39 402,70 €** sera imputée comme suit au Budget départemental 2009:

Programme	E233	E732	E732	E732
Imputation	204-32-2042-2562-102	65-32-6574 2557-102	65-32-6574 2557-102	65-30-6574 2557-102
Opération	2009-E233-9999-1	2009-E732-245-1	2009- E732- 246 -1	2009-E732-255-1
Montant	<b>3 100,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>2 102,70 €</b>	<b>27 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>36 302,70 €</b>		

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Clubs sportifs  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS06317	<b>ADEQUATION ASS.POUR DEVELOPP.EMPLOIS DU SPORT ET DE L'ANIMATION</b> Subvention de fonctionnement	5 000,00
ACS06314	<b>AMICALE CYCLISTE THANN</b> Subvention pour déplacements collectifs	3 070,00
ACS06315	<b>ASPTT MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs	1 930,00
ACS06319	<b>ASSOCIATION CLUB SPORTIF ESPAGNOLS</b> Aide à la création de club	300,00
ACS06318	<b>ASSOCIATION SARA</b> Subvention de fonctionnement	5 000,00
ACS06316	<b>VELO CLUB SAINTE CROIX EN PLAINE</b> Subvention pour déplacements collectifs	1 000,00
<b>Total</b>		<b>16 300,00</b>

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Union départementale du bénévolat associatif  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
UDB04206	<b>UNION DEPARTEM.DU BENEVOLAT ASSOCIATIF DU HT RHIN U.D.B.A.</b> Subvention de fonctionnement	12 000,00
UDB04207	<b>UNION DEPARTEM.DU BENEVOLAT ASSOCIATIF DU HT RHIN U.D.B.A.</b> Subvention de fonctionnement	5 000,00
<b>Total</b>		<b>17 000,00</b>



Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Participation aux déplacements sportifs internationaux  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00014	<b>ASS CLUB QUILLES BONS BOIS</b> Participation à la Coupe d'Europe	500,00
DSI00013	<b>BADMINTON CLUB WITTENHEIM</b> Participation aux Championnats du Monde	200,00
DSI00015	<b>TRANS-FORME</b> Participation aux Championnats du Monde	200,00
<b>Total</b>		<b>900,00</b>

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Jeunes licenciés sportifs  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS13003	<b>PETANQUE CLUB DU RHIN</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	pétanque village neuf	60,00
JLS13009	<b>MASCH</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	aikido hirtzfelden	60,00
JLS13001	<b>ASEPAM-AS SPELEOLOGIQUE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES ANCIENNES MINES</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	spéléo ste marie aux mines	120,00
JLS13007	<b>ARTS MARTIAUX DE LEYMEN</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	karate leymen	180,00
JLS13005	<b>CERCLE SPORTIF WESTHALTEN</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	agr westhalten	323,30
JLS13002	<b>BASKET CLUB RIBEAUVILLE</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	basket ribeauville	60,00
JLS13006	<b>ARTS MARTIAUX YOSEIKAN FLORIVAL</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	karate pulversheim	60,00
JLS13011	<b>ACL - ASS.CULTURE ET LOISIRS FLAXLANDEN</b> Subvention des Jeunes licenciés sportifs 2009	judo flaxlanden	286,70
JLS13010	<b>ASM - ASS SPORTIVE MULHOUSE</b> Subvention des Jeunes licenciés sportifs 2009	boxe anglaise mulhouse	244,00
JLS13004	<b>LES DIAM'Z DE LA VALLEE NOBLE SOULTZMATT</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	gv soultzmatt	408,70
JLS13000	<b>ASSOCIATION SPORTIVE GUEMAR</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	basket guémar	120,00
JLS13008	<b>KARATE CLUB DU RIED</b> Subvention aux Jeunes licenciés sportifs 2009	karaté holtzwihr	180,00
<b>Total</b>			<b>2 102,70</b>

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 OCTOBRE 2009

**Aide à l'investissement (matériel sportif)**  
**PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
UBI03528	<b>CD COURSE D'ORIENTATION</b> Acquisition de matériel	0,00		1 500,00
UBI03529	<b>CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE</b> Achat de défibrillateur	0,00		1 600,00
			Total	3 100,00